

Mot du maire



TEL QUE PUBLIÉ DANS LE JASEUR DE DÉCEMBRE 2023

Chers citoyens,

La fin d'année amène souvent une rétrospective et cette année a été fort occupée et chargée pour notre Municipalité.

En premier lieu, nous avons officialisé l'achat d'Olymel, un projet majeur pour l'avenir de la Municipalité. Le Conseil a dernièrement pris la décision importante de vendre l'usine et de conserver une grande partie de son terrain pour le développement résidentiel qui on l'espère, débutera en 2024.

En mai, nous avons inauguré le CPE en présence de la ministre de la Famille Mme Suzanne Roy et de notre députée Mme Chantal Soucy, un service qui est essentiel pour notre population. Merci à l'équipe de Mafamigarde d'avoir cru en ce projet et de continuer de vous investir chez nous.

Aussi au printemps, le terrain de balle a été restauré et la ligue de balle a fait son retour. Cela nous donne une belle occasion de sortir et de nous rassembler autour d'un sport qui plaît à plusieurs.

En juillet, Saint-Simon a été fidèle à sa réputation pour l'organisation de beaux et grands événements et à son hospitalité légendaire lors de l'inauguration du Parc Au-Cœur-du-Village qui était coordonnée avec l'accueil des Matinées gourmandes. Un très beau succès, merci de votre participation et félicitations à tous ceux qui ont joué un rôle dans la mise en place de cette belle journée.

Toujours en été, nous avons aussi pu voir le projet de la Classe verte, à la Place de la Paix, et de coin lecture, dans la cour de l'école, se concrétiser. Une belle collaboration avec l'école Notre-Dame-de-la-Paix et le résultat est de toute beauté. C'est un beau plus pour la Municipalité d'avoir aménagé ces deux espaces.

En ce qui a trait au dossier de l'agrandissement de l'école, vous n'êtes pas sans savoir que cela crée de grandes frustrations autant au niveau personnel qu'au niveau du Conseil. J'ai l'impression de me répéter dans ce dossier, mais sachez qu'il y aura bientôt un appel d'offres et que nous sommes vraiment dépendants du ministère de l'Éducation. Je partage avec vous la déception de ne pas encore avoir vu ce projet prendre forme. Il a pourtant été annoncé depuis juillet 2019 et est d'une si grande importance pour une municipalité comme la nôtre. Nous sommes en constante communication à ce sujet avec le CSSS et Mme Soucy, la députée de Saint-Hyacinthe à l'Assemblée nationale.

Je remercie tous les bénévoles impliqués dans les différents comités et organismes qui créent une vie communautaire à Saint-Simon. Nous sommes d'ailleurs toujours à la recherche de bénévoles pour ces nombreux comités, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal si vous souhaitez vous impliquer. J'invite d'ailleurs la population à s'inscrire et à participer aux activités en grand nombre et à profiter des infrastructures cet hiver. Vous pouvez visiter le site web de la Municipalité et l'onglet des Loisirs pour y retrouver toute l'information. Je tiens à remercier les employés de la Municipalité pour leur dévouement et le travail bien fait. Ils ont à cœur le bien-être de Saint-Simon. J'apprécie particulièrement la belle harmonie qui règne au sein du Conseil et avec les employés municipaux, cela fait une grande différence dans notre travail.

Merci à l'équipe des travaux publics pour la constance de votre bon travail. Merci aux élus du Conseil pour votre appui tout au long de l'année et votre volonté de faire avancer les choses.

Joyeuses fêtes et profitez de chaque instant avec vos proches. Au plaisir de se croiser l'an prochain et soyez prudents lors de vos déplacements,

Simon Giard





Veuillez prendre note que la version complète du procès-verbal sera accessible à tous sur le site internet de la Municipalité au www.saint-simon.ca sous la rubrique Municipalité, ou au bureau municipal, du lundi au jeudi inclusivement de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, dès son adoption qui se fera lors de la prochaine séance du conseil.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023 À 19 H.

Lors de cette séance, il a été résolu :

1. CONSTAT DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

> D'adopter l'ordre du jour tel que soumis lors de l'avis de convocation

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

> D'adopter les prévisions budgétaires 2024 telles que décrites dans le tableau suivant :

REVENUS	Budget 2023	Budget 2024
Taxes sur la valeur foncière	1 959 235 \$	1 958 472 \$
Taxes sur une autre base	552 598 \$	510 136 \$
Paiement tenant lieu de taxes	28 500 \$	80 259 \$
Transferts	157 678 \$	162 010 \$
Services rendus	192 793 \$	295 041 \$
Imposition de droits	98 800 \$	90 000 \$
Amendes et pénalités	5 000 \$	4 000 \$
Intérêts	9 020 \$	15 020 \$
Autres revenus	12 759 \$	13 030 \$
Revenus d'affectations	18 000 \$	0 \$
GRAND TOTAL DES REVENUS	3 034 383 \$	3 127 968 \$

DÉPENSES	Budget 2023	Budget 2024
Administration générale		
Conseil municipal	78 285 \$	104 071 \$
Application de la loi	1 890 \$	3 400 \$
Gestion financière et administrative	328 400 \$	371 010 \$
Greffe et élection	0 \$	0 \$
Évaluation	20 490 \$	16 700 \$
Quote-Part M.R.C.	67 279 \$	87 362 \$
Autres dépenses	15 500 \$	9 500 \$
Total administration générale	511 844 \$	592 043 \$

Sécurité publique		
Police	218 584 \$	233 884 \$
Protection incendie	206 830 \$	235 240 \$
Sécurité civile et autres	10 150 \$	9 215 \$
Total sécurité publique	435 564 \$	478 339 \$

Transport		
Voirie municipale	306 210 \$	310 955 \$
Enlèvement de la neige	207 236 \$	212 140 \$
Éclairage des rues	5 000 \$	4 900 \$
Circulation	18 000 \$	24 500 \$
Transport collectif	16 163 \$	18 279 \$
Total transport	552 609 \$	570 774 \$

Hygiène du milieu		
Eau potable	194 970 \$	178 985 \$
Eaux usées	75 500 \$	53 605 \$
Matières résiduelles	166 008 \$	170 275 \$
Cours d'eau	9 516 \$	9 309 \$
Vidange des installations septiques	54 191 \$	54 641 \$
Total hygiène du milieu	500 185 \$	466 815 \$

Santé et bien-être (immeuble locatif)	16 800 \$	12 400 \$
---------------------------------------	-----------	-----------

Aménagement, urbanisme et développement	25 505 \$	26 945 \$
---	-----------	-----------

Loisirs et culture		
Supralocal Ville de Saint-Hyacinthe	60 060 \$	63 500 \$
Activités administratives	54 563 \$	55 720 \$
Activités récréatives	105 800 \$	88 050 \$
Activités culturelles	22 580 \$	22 860 \$
Total loisirs et culture	243 003 \$	230 130 \$

Frais de financement		
Remboursement intérêts dette à long terme	36 830 \$	33 902 \$
Autres frais	26 800 \$	4 000 \$
Total frais de financement	63 630 \$	37 902 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES	2 349 140 \$	2 415 348 \$
---------------------------------	---------------------	---------------------

AFFECTATIONS	Budget 2023	Budget 2024
Immobilisations	172 020 \$	843 862 \$
Remboursement capital de la dette à long terme	187 100 \$	206 103 \$
Moins revenus d'investissement	0 \$	-351 781 \$
Remboursement fonds de roulement	1 936 \$	1 936 \$
Affectations et transferts (réserves aqueduc et boues)	324 187 \$	12 500 \$
TOTAL DES AFFECTATIONS	685 243 \$	712 620 \$

GRAND TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	3 034 383 \$	3 127 968 \$
---	---------------------	---------------------

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2024-2025-2026

> D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2024-2025-2026 tel que décrit dans le tableau suivant :

PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS					
PROJETS	2024	2025	2026	Indéterminé	Total
ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
SÉCURITÉ PUBLIQUE					
Lumières travers de piétons	18 420 \$				18 420 \$
Radar afficheur de vitesse avec message	16 100 \$				16 100 \$
TRANSPORT					
Aménagement du stationnement face au bureau municipal	80 000 \$				80 000 \$
Réfection d'une partie de la rue Martel	568 330 \$				568 330 \$
Pluvial Rue Saint-Jean-Baptiste		500 000 \$		500 000 \$	1 000 000 \$
Ponceaux	42 537 \$				42 537 \$
Balai rotatif pour tracteur John Deere	7 100 \$				7 100 \$
Tracteur John Deere 1025R (loader 120R & tondeuse 54')	32 550 \$				32 550 \$
Plieuse aluminium 10'	2 625 \$				2 625 \$
3 pancartes entrées de village	12 000 \$				12 000 \$
Réservoir essence	4 200 \$				4 200 \$
Nouveau camion déneigement			500 000 \$		500 000 \$
HYGIÈNE DU MILIEU					
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE					
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT					
LOISIRS ET CULTURE					
Local patin - toilette adaptée	50 000 \$				50 000 \$
Transformation éclairage plateau sportif au DEL	10 000 \$				10 000 \$
Cuisine et local de rangement centre multifonctionnel		130 000 \$			130 000 \$
Toiture pour la patinoire				1 000 000 \$	1 000 000 \$
PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA REVENTE					
TOTAL	843 862 \$	630 000 \$	500 000 \$	1 500 000 \$	3 473 862 \$

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET ET SUR LE PTI UNIQUEMENT

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT # 586-23 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2024, ADOPTÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON TENUE LE 9 JANVIER 2024 À 20H.

Le règlement étant très volumineux, nous l'avons délibérément abrégé, afin d'en faciliter la lecture, toutefois vous en retrouverez l'intégralité sur notre site web à : www.saint-simon.ca

ARTICLE 1 Taxe foncière générale

Taux de 0,5260/100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 2 Règlement d'emprunt numéro 500-15 autorisant des travaux de pavage sur certaines routes

Taux de 0,0243/100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 3 Règlement d'emprunt numéro 562-21 pour des travaux de pavage sur le rang Saint-Édouard et le remplacement d'un ponceau sur le 3^e Rang Est

Taux de 0,0060/100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 4 Compensation pour le service de collecte, de transport et d'élimination des déchets domestiques

- Immeuble résidentiel :
- 5 unités de logement et moins : 140 \$/unité d'occupation
 - 6 unités de logement et plus : 140 \$/bac
 - Chalet (desservi 6 mois ou moins par année) : 70 \$/chalet

ARTICLE 5 Compensation pour le service de collecte sélective des matières recyclables

- Immeuble résidentiel :
- de 1 à 15 unités de logement : 10 \$/unité
 - 6 unités de logement et plus : 10 \$/bac
 - Chalet (desservi 6 mois ou moins par année) : 5 \$/chalet

ARTICLE 6 Compensation pour le service de collecte, de transport et d'élimination des matières organiques

- Immeuble résidentiel :
- 5 unités de logement et moins : 80 \$/unité d'occupation
 - 6 unités de logement et plus : 80 \$/bac
 - Chalet (6 mois ou moins par année) : 40 \$/chalet

ARTICLE 7 Compensation pour le service de vidange des installations septiques

- Vidange d'une résidence en saison régulière : 120 \$/an
- Vidange d'un chalet en saison régulière : 60 \$/an
- Déplacement inutile : 45 \$/déplacement

ARTICLE 8 Compensation pour l'entretien du réseau d'égout sanitaire

Taux de 220,00 \$ / unité.

ARTICLE 9 Compensation pour l'usage de l'eau potable

Taux de 150,00 \$ / unité.

À ce montant s'ajoute le tarif de 1,25 \$ / m³ consommé qui excède 200 m³ par logement.

ARTICLE 10 Règlement d'emprunt numéro 375-04 – Aqueduc

Taux de 150,00 \$ / unité.

ARTICLE 11 Règlement d'emprunt numéro 484-13 – décrétant des travaux de pavage sur la rue Cloutier

Taux de 585,25 \$ / unité.

ARTICLE 12 Règlement d'emprunt numéro 485-13 – décrétant des travaux de pavage sur les rues Tremblay, Plante et Vermette

Taux de 337,00 \$ / unité.

ARTICLE 13 Tarification secteur rue Laperle

Taux de 565,00 \$ / unité, du 104 au 108 rue Laperle.

Taux de 473,15 \$ / unité, pour le 110 rue Laperle.

ARTICLE 14 Dates des versements et exigibilité

Les comptes de taxes sont payables :

- **En 1 versement**, exigible dans les 30 jours de la date d'envoi du compte de taxes, si le total des sommes dues est inférieur à 300,00 \$ ou s'il s'agit d'une taxation complémentaire ou de droits de mutation.
- **En 4 versements égaux**, si le total des sommes dues est égal ou excède 300,00 \$. Le premier versement est exigible dans les trente (30) jours de la date d'envoi du compte, les trois autres, soixante-quinze (75) jours après la date où le versement précédent est exigible. À l'expiration du délai prévu, seul le versement échu est exigible et porte intérêt à un taux de 13% par année. Le taux d'intérêt s'applique également aux arrérages de toute somme due et impayée.

COMPARAISON D'UN COMPTE DE TAXES 2024 VERSUS 2023 RÉSIDENTIEL, 1 UNITÉ DE LOGEMENT PERMANENT

CAMPAGNE			
POUR UNE ÉVALUATION DE :	250 000 \$		
DESCRIPTION	2023	2024	DIFFÉRENCE
FONCIERE GÉNÉRALE	1 290,00 \$	1 315,00 \$	25,00 \$
TAXE SPÉC. RÉGL. 500-15	60,50 \$	60,75 \$	0,25 \$
TAXE SPÉC. RÉGL. 562-21	15,00 \$	15,00 \$	- \$
COLLECTE À TROIS VOIES	232,00 \$	230,00 \$	(2,00) \$
VIDANGE INST. SEPTIQUE	120,00 \$	120,00 \$	- \$
TOTAL	1 717,50 \$	1 740,75 \$	23,25 \$

VILLAGE (avec une consommation d'eau de 300 m ³)			
POUR UNE ÉVALUATION DE :	250 000 \$		
DESCRIPTION	2023	2024	DIFFÉRENCE
FONCIERE GÉNÉRALE	1 290,00 \$	1 315,00 \$	25,00 \$
TAXE SPÉC. RÉGL. 500-15	60,50 \$	60,75 \$	0,25 \$
TAXE SPÉC. RÉGL. 562-21	15,00 \$	15,00 \$	- \$
COLLECTE À TROIS VOIES	232,00 \$	230,00 \$	(2,00) \$
ÉGOUT USAGER	271,30 \$	220,00 \$	(51,30) \$
AQUEDUC RÉGL. EMP. 375-04	148,65 \$	150,00 \$	1,35 \$
AQUEDUC USAGER	213,84 \$	150,00 \$	200 m ³ initial 100 m ³ excédent
CONSOMMATION EAU POTABLE	165,00 \$	125,00 \$	
TOTAL	2 396,29 \$	2 265,75 \$	(130,54) \$

TAXES DE SECTEUR			
DESCRIPTION	2022	2023	DIFFÉRENCE
RÈG 484-13 PAV CLOUTIER	540,50 \$	585,25 \$	44,75 \$
RÈG 484-13 PAV TREMBLAY & A	311,26 \$	337,00 \$	25,74 \$
RUE LAPERLE - PAVAGE & BORDURE	580,14 \$	565,00 \$	(15,14) \$
RUE LAPERLE - PAVAGE & BORDURE	485,83 \$	473,15 \$	(12,68) \$